

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 59 (1933)
Heft: 1

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUE

A³. E². I. L.

Fâcheux «mastics» dans la liste alphabétique de l'annuaire.

A l'ultime moment, lors de la mise en pages de la liste alphabétique de l'Annuaire, de fâcheux et inadmissibles «mastics» se sont produits dans la dernière forme, dérangeant l'ordre des membres.

Le soussigné, qui s'est particulièrement occupé de l'annuaire, avec l'aide de quelques amis dévoués, faillit, quand il s'aperçut de ces mastics dont il n'est pas coupable, attraper une jaunisse.

Il s'excuse auprès de tous les membres qui ont reçu l'annuaire avec la liste alphabétique en désordre.

Aux frais de l'imprimerie, les exemplaires non encore envoyés seront rectifiés et tous les membres l'ayant déjà reçu recevront, tirée à part, une liste alphabétique exacte qu'ils voudront bien encarter dans leur exemplaire.

Ainsi le dommage sera, dans toute la mesure du possible, réparé sans frais pour l'Association.

La question de la subvention à l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne.

Nous ne voulons certes pas reprendre toute cette affaire, mais nous tenons ici, dans un organe qui est celui d'une importante quantité d'anciens élèves de la haute école technique romande, à indiquer où en est la question.

On sait qu'on attendait une décision du Conseil fédéral concernant l'ordonnance d'exécution de la loi sur la formation professionnelle.

Cette ordonnance a été rendue vendredi 23 décembre. Elle énumère les établissements et institutions qui pourront recevoir des subventions de la Confédération.

On y trouve les écoles professionnelles, les ateliers d'apprentissage, les cours de perfectionnement, les cours de préapprentissage et de rééducation professionnelle, les bibliothèques et collections servant à la formation professionnelle, et aussi les établissements destinés aux hautes études commerciales.

On n'a pas ajouté à cette liste les établissements destinés aux hautes études techniques, ce qui fait que l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne n'entre dans aucune des catégories «subsidiaries» prévues par l'ordonnance.

Toutefois, apprend-on encore de fort bonne source, la question de la subvention à l'Ecole d'ingénieurs n'est pas tranchée encore. Le Conseil fédéral s'est réservé de l'examiner dès que seront définis les rapports de la haute école de Lausanne avec le Polytechnicum.

Persuadé que nous sommes que ceux qui sont chargés de défendre les intérêts légitimes et essentiels de notre école ne les ont jamais perdus de vue et continuent à se dévouer à leur propos, nous croyons sage, pour l'instant, de ne pas commenter la décision du Conseil fédéral ni les perspectives qu'elle ouvre.

Un nouveau funiculaire, celui de l'Albis.

La Suisse est un pays de funiculaires. Je n'en connais pas le nombre, mais il doit être impressionnant. Or, on se propose d'en construire encore un de Mols au mont Albis, à l'extrémité du lac de Wallenstadt, dans un endroit où le ski attire chaque hiver, une foule de sportifs, des Zurichois notamment. Le Conseil fédéral recommande aux Chambres l'octroi de la concession demandée. La ligne aura une longueur totale de 2500 m. Elle atteindra une altitude de 1350 m. Son établissement n'offrira pas, dit-on, de difficultés spéciales. Quant au coût total de la construction, il est estimé à 1 360 000 fr. Il s'agira d'une société par actions.

La vie difficile des chemins de fer privés.

Il n'y a pas que les C. F. F. dont une partie de la dette, pour assainir la situation, a été reprise par la Confédération, qui aient de la peine à nouer les deux bouts... de leurs vastes lignes.

La crise et la baisse considérable du mouvement touristique ont éprouvé gravement la plupart de nos compagnies de chemins de fer privés.

Certaines d'entre elles voient l'avenir, même immédiat, avec une grande inquiétude.

Comme toujours, quand les affaires vont mal, on s'est adressé à l'Etat. On demandait la création d'un office fiduciaire — comme pour l'hôtellerie ou la broderie — chargé d'accorder des prêts temporaires à des entreprises travaillant à perte et d'assainir leurs exploitations au point de vue technique et économique.

M. le Conseiller fédéral Pilet-Golaz, chef du Département des postes et chemins de fer, a déclaré qu'il ne pouvait pas être question d'un office fiduciaire mais qu'on viendrait à l'aide des chemins de fer privés avec les moyens prévus par l'arrêté fédéral de 1918.

A cette époque, le Conseil fédéral, agissant d'entente avec les cantons et les communes, avait été chargé de veiller à ce que l'exploitation des chemins de fer privés et des compagnies de navigation dont l'importance pour le pays ou certaines contrées était grande, soit maintenue même si les recettes n'arrivaient pas à couvrir les dépenses d'exploitation.

L'action de secours que la Confédération prévoit ne s'adresserait pas, tout comme ce fut le cas en 1918, aux Compagnies d'intérêt purement local.

Concours d'architecture concernant l'ancien Evêché de Lausanne.

Dans son dernier numéro, le *Bulletin technique* a donné les résultats du concours d'architecture ouvert pour «l'étude urbanistique et architectonique de l'ancien Evêché et de ses abords, en vue de créer un ensemble architectural; pour l'étude de l'utilisation la plus rationnelle des constructions pour y loger le Musée du Vieux-Lausanne et diverses autres collections». (Musée historique vaudois, collections de M. le Dr Widmer, locaux pour expositions temporaires.)

Il nous paraît intéressant de donner quelques renseignements plus détaillés sur le travail des concurrents et sur celui du jury¹.

Voici les principes généraux admis par ce dernier :

1. Il est indiqué de ne pas construire ou de construire à une très faible hauteur dans la zone de terrain comprise entre la terrasse de la cathédrale les faces nord et ouest du donjon et la rue Pierre Viret.

Cette manière de voir se justifie par le fait qu'elle sauvegarde la vue depuis l'angle sud-ouest de la terrasse de la Cathédrale.

2. Il est indiqué de limiter la hauteur des constructions dans la zone comprise entre la façade sud du donjon, la rue Pierre Viret et la partie inférieure de la rue Saint-Etienne. En limitant la hauteur des constructions sur cette zone, la silhouette de ce corps de bâtiment sera d'un effet heureux vue de Montbenon et du Grand-Pont.

3. L'entrée principale doit être placée de préférence sur la place de la Cathédrale ou être très visible et facilement accessible de celle-ci.

L'entrée principale doit pouvoir desservir le Musée du Vieux-Lausanne et le Musée historique vaudois. D'autre part, il est indiqué d'avoir une entrée indépendante pour les expositions temporaires.

4. Les locaux d'exposition devront être très bien éclairés et disposés de façon à permettre la mise en valeur des objets exposés.

En premier examen, le jury élimina sept projets, et huit autres en deuxième examen. Sur les onze projets restant en présence, cinq furent encore éliminés.

Le projet classé second ne put être primé, car il avait pour auteurs MM. Gilliard et Godet, les mêmes que ceux du premier projet primé.

A l'ouverture de l'enveloppe du quatrième projet, on trouva simplement comme indication d'auteur : «Un groupe d'employés de l'agence Epitax», sans les noms des auteurs, ni leur qualité pour participer au concours. Le jury décida de ne pas attribuer de prime à ce projet.

Des prix furent donc attribués aux premier, troisième, cinquième et sixième projets classés.

Rendons hommage au travail fourni par les concurrents, au sérieux de leurs études, aux idées souvent heureuses dont

¹ Nous publierons prochainement le rapport du jury. — Réd.

ils se sont inspirés. Dans les limites fixées par le programme du concours, limites rétrécies assez fortement d'ailleurs par les principes directeurs que se précisa le jury, les architectes participants ont donné aux visiteurs de l'exposition de leurs projets une belle idée de leur talent. (Hormis quelques projets d'une bien curieuse conception.)

Mais on est heureux — on le dit franchement — que le jury n'ait pas retenu directement de projet pour l'exécution.

D'abord — l'argument est péremptoire, presque définitif — ni la ville de Lausanne, ni l'Etat de Vaud ne peuvent actuellement se payer le luxe d'édifier, vers l'ancien Evêché, les importantes constructions envisagées. (La main-d'œuvre qui y serait utilisée consisterait surtout en spécialistes et le chantier ne pourrait guère être considéré comme chantier de chômage.)

Ensuite, je redoute fort l'érection d'un important groupe architectural, flanquant plus ou moins le donjon existant, à la base de notre Cathédrale. Celle-ci n'a nullement besoin d'une sorte de soubassement.

Elle a tout à gagner — je sais bien qu'une théorie s'oppose à cette appréciation — à rester dégagée. En outre le donjon, si élégant, si pittoresque, aura certainement tout à perdre à s'environner de constructions. Enfin, on peut se demander si c'est vraiment rendre service à nos artistes, qui subissent douloureusement les effets de la crise, que de construire, si loin du centre, dans un quartier si peu passant, les indispensables locaux d'exposition qu'il leur faut.

Rappelons qu'il y a quatre ou cinq ans, M. Rosset étant encore syndic, un préavis municipal, qui fut à deux doigts d'être accepté par la Commission du Conseil communal, prévoyait le maintien tel qu'il était du bâtiment dit de l'Evêché (surélevé vers 1830) et son utilisation pour des services administratifs. Il fallut l'énergique intervention d'un des commissaires pour provoquer une nouvelle étude de la question et la démolition du très laid bâtiment de l'Evêché.

La démolition de la Grenette.

On voulait, il y a quelques mois encore, dépenser quelques milliers de francs pour la réparer provisoirement. On s'est pourtant décidé à la démolir. Il y a bien longtemps qu'on le demande. La place de la Riponne, agrandie de 1600 m² mettra enfin en meilleure valeur l'Université et l'on disposera, pour les marchés, d'un suffisant espace. Le préavis municipal prévoit un crédit total de Fr. 56 500 dont Fr. 14 000 pour la démolition et Fr. 42 500 pour l'aménagement et l'incorporation au domaine public de l'emplacement récupéré.

Il s'agira de construire ensuite un marché couvert, dont le besoin se fera de plus en plus sentir à Lausanne.

Notons que la Grenette n'a pas de valeur historique. Elle fut construite de 1838 à 1840 sur les plans de l'architecte Henri Fraisse.

Sa disparition causera peut-être un peu de mélancolie à certains Lausannois dans les souvenirs desquels la Grenette avait sa bonne part...

La nouvelle route de Pierre-Pertuis.

On a inauguré, à la fin de décembre, la nouvelle route de Pierre-Pertuis, entre Sonceboz et Tavannes, longue d'environ 2 km, large de 7 m, qui facilitera énormément la circulation automobile. La nouvelle route, dont les pentes ne dépassent pas 6 ‰, alors qu'elles atteignaient auparavant le double, a été construite presque entièrement par des chômeurs de la région. Elle a coûté Fr. 800 000.

J. PEITREQUIN.

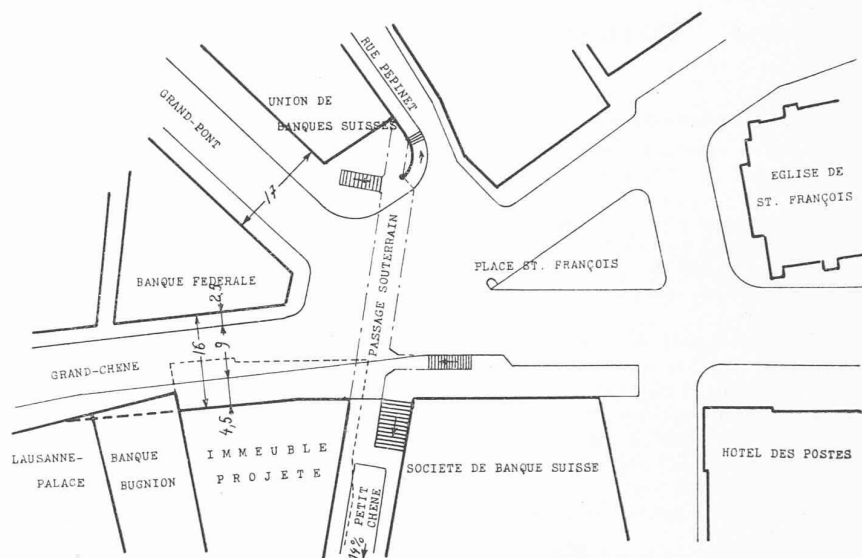


Fig. 1. — Elargissement du Grand-Chêne. — Alignement tenant mieux compte des besoins futurs que ceux en vigueur actuellement.

A propos du concours d'idées pour le plan d'extension de Lausanne.

Dans la « Schweizerische Bauzeitung » du 12 novembre dernier, M. P. Trudinger, l'auteur d'un des projets primés¹, émet d'intéressants commentaires sur ce concours et conclut son exposé par une suggestion qui nous paraît opportune. « Ce concours, dit-il, a abouti à ce résultat curieux que les projets se complètent mutuellement. Aussi, serait-il intéressant de réunir ces données complémentaires les unes des autres sur un même plan schématique qui constituerait l'A. B. C. du problème de l'extension de la ville de Lausanne. » Dédié au directeur du nouveau « Service du plan d'extension » de Lausanne.

CORRESPONDANCE

L'élargissement du Grand-Chêne, à Lausanne.

On nous écrit :

Une modification importante de la partie ouest de la place Saint-François va s'effectuer dans un avenir très prochain, par l'élargissement de l'entrée du Grand-Chêne. Or l'alignement en vigueur, et voté depuis une vingtaine d'années, ne tient pas suffisamment compte des besoins futurs : la rue élargie n'aura en effet pas plus de 12,7 m à son débouché sur Saint-François. L'expérience de la rue Haldimand ne suffit-elle pas ? Et ici il sera impossible de recourir à la solution du sens unique.

En outre, le nouveau bâtiment prévu s'avancera en éperon dans la partie la plus encombrée et la plus exiguë de la place Saint-François ; l'état nouveau ne sera guère plus favorable que l'état actuel, et la circulation augmentant, il deviendra pire.

Il est donc fort regrettable que le nouvel immeuble ne soit pas aligné sur l'hôtel de la Société de Banque Suisse ; on aurait toujours pu modifier plus tard celui de la Banque Bugnion. (Voir croquis, fig. 1.)

La Ville de Lausanne vient de faire des frais considérables pour un nouveau plan d'extension, mais on ne tient pas assez compte des solutions du concours : le Grand-Chêne sera le

¹ Voir Bulletin Technique du 17 septembre 1932, page 268, la reproduction du plan général de ce projet.